

Royaume du Maroc



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 01/2020/CNDH

RESERVE AUX PETITS ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES
APPEL D'OFFRES OUVERT

*Séance Publique ou Huis Clos selon les dispositions règlementaires et mesures sanitaires
décidées par les autorités publiques après le 20 mai 2020*

Un avis d'information sera publié en conséquence

Le mardi 02 juin 2020 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux du siège du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), sis Parcelle 22, boulevard Riad, salle de réunion 4^{ème} étage - Hay Riad -Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°01/2020/CNDH ayant pour objet : **ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME, DE SES COMMISSIONS REGIONALES, ET DE SES MECANISMES en un seul lot unique.**

Le dossier d'appel d'offre peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma> ou du site du CNDH : www.cndh.org.ma

L'estimation des coûts est fixée à la somme de **1 609 620,00** dhs TTC (un million six cent neuf mille six cent vingt dirhams toutes taxes comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille dirhams (20.000,00 dhs).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du CNDH sis à l'adresse ci-dessus ;
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau et à l'adresse précitée et tenant compte du délai d'envoi des colis afin qu'ils ne dépassent pas le jour de l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 § A-1 du décret n° 2-12-349.

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 Di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyens entreprises nationales, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces complémentaires prévues dans l'article 4 de l'arrêté précité et dans l'article 10 du règlement de la consultation.

www.cndh.org.ma / cndh@cndh.org.ma